

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **27 (1901)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

positif la formation de produits secondaires en brûlant cet hydrogène dans un courant de chlore à l'aide d'un brûleur spécial et en introduisant au positif l'acide chlorhydrique ainsi produit. Il résulte de ce dernier perfectionnement breveté que le gaz chlore produit est d'une pureté remarquable et peut servir directement à la fabrication de produits chlorés pour le laboratoire ou la médecine.

Une grande partie de ce chlore est vendu sous forme de chlorure de chaux pulvérulent et d'une blancheur parfaite.

La soudière électrolytique de la Volta a exposé à Paris, outre des échantillons de ce chlorure, des lessives de soude, de la soude caustique commerciale et entre autres un bloc de soude caustique pure et cristallisée en lamelles, titrant 75,6 % d'oxyde de sodium (Na_2O), soit 97,6 % de Na OH .

Sa fabrication actuelle va s'étendre incessamment à d'autres produits. Une première annexe, installée d'après le système le plus perfectionné et en voie d'achèvement, est destinée à la liquéfaction du gaz chlore (l'emploi du chlore sous cette forme prend de plus en plus d'extension dans l'industrie).

* * *

La Volta ne limite pas son activité à l'exploitation de ses usines.

En ce qui concerne les fours électriques, elle a déjà installé les usines de carbure de calcium de la *Société niçoise d'électrochimie*, au Plan-du-Var (Alpes-Maritimes) et de la *Société électrochimique de la Romanche*, à Livet (Isère); en cédant à ces deux Sociétés une licence de ses brevets et procédés de fabrication. En Espagne, semblable licence a été cédée à la *Sociedad electrica Gallega*, à Vigo.

Quant aux procédés électrolytiques, ils ont déjà été acquis à l'étranger par trois Sociétés importantes; en France, *La Volta*, *Société lyonnaise de l'industrie électrochimique*, au capital de six millions de francs, dont l'usine, en voie d'achèvement à Moutiers (Savoie), utilisera au début une force de quatre mille cinq cent chevaux et qui est propriétaire de forces beaucoup plus importantes; en Italie, la *Società italiana di elettrochimica Volta*, au capital de dix millions de lires, dont l'usine, située à Bussi (Aquila) dispose de quatre mille chevaux; en Espagne, la *Sociedad anonima electra del Besaya*, au capital de deux millions de pesetas qui va installer son usine à Barcena.

Bien que de création toute récente, la Société anonyme

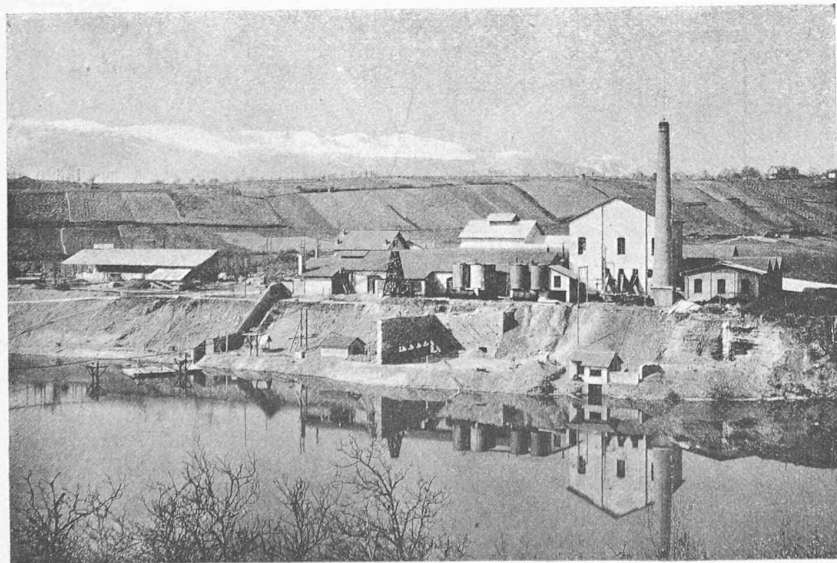


Fig. 2. — VOLTA: Soudière électrolytique.



Fig. 3. — VOLTA: Soudière électrolytique.

suisse de l'industrie électrochimique Volta occupe déjà, comme on le voit, une place considérable dans la grande industrie suisse et dans l'industrie électrochimique en général.

CHRONIQUE

Société suisse des Ingénieurs et Architectes

Circulaire du Comité central aux Sections de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes

CHERS CONFRÈRES,

Faute de tractanda en nombre suffisant pour qu'il vaille la peine de convoquer une assemblée de délégués, nous prenons la liberté de soumettre à vos délibérations les deux questions suivantes par circulaire, comme cela s'est déjà pratiqué précédemment, dans des cas analogues.

I. *Cotisation annuelle pour 1900.* — Vu les sacrifices pécuniaires que devra entraîner pour notre Société l'impression successive des planches de la *Maison rustique*, qui vont paraître, nous vous proposons de maintenir la cotisation annuelle à 8 fr., comme ces dernières années.

II. *Président du Comité local de l'Assemblée générale qui aura lieu en 1901 à Fribourg.* — Il nous faut élire un président, pour remplacer notre regretté confrère, M. l'architecte Fraisse; la Section de Fribourg propose M. A. Gremaud, ingénieur cantonal des Ponts et Chaussées, dont la nomination sera, nous n'en doutons pas, acclamée à l'unanimité.

Si, d'ici à la fin de ce mois, ces deux propositions n'ont soulevé aucune opposition, nous nous croirons autorisés à les considérer comme acceptées.

Comme vous l'avez appris par les journaux, une conférence, due à l'initiative de notre confrère M. le directeur O. Sand, à St-Gall, a été convoquée à Zurich le 25 novembre dernier, pour discuter l'organisation de la direction générale des chemins de fer fédéraux. Les soussignés avaient été invités à signer les convocations en

commun avec les présidents et secrétaires de la Société suisse des constructeurs de machines et de l'Association amicale des anciens élèves de l'École polytechnique fédérale. Vu l'importance du sujet, nous n'avons pas hésité à nous rendre à cette invitation bien que, vu l'urgence, il ne nous fût plus possible d'en partir au préalable le Comité central.

Les convocations ont été adressées à tous les membres des trois Sociétés intéressées dont la spécialité et la position pouvaient faire supposer qu'ils s'intéresseraient à la discussion. Le procès-verbal de cette assemblée, à laquelle prirent part plus de 60 personnes, a paru dans la *Bauzeitung* du 1^{er} décembre et, en résumé, dans le *Bulletin technique* du 5 décembre; nous nous bornons donc à renvoyer à ces publications et à ajouter que la délégation élue par l'assemblée s'est présentée dès le 26 novembre à M. le Conseiller fédéral Zemp et à M. von Arx, Conseiller aux Etats, et a été, comme on pouvait s'y attendre, bien accueillie par eux. La députation motiva de son mieux et avec détails la résolution votée par l'assemblée et pria qu'on voulût bien la prendre en considération. MM. Zemp et von Arx entendirent ses explications avec intérêt et l'assurèrent que ses vœux seraient pris en considération à l'occasion⁽¹⁾. Pour le moment, ajoutèrent-ils, il n'était plus possible selon eux, et pour divers motifs, de s'écarter de la décision prise par le Conseil fédéral, ni de ses propositions.

Bien que sans succès immédiat par le fait, nous espérons que notre démarche aura pour effet de faire remettre la question à l'étude avant qu'il soit trop longtemps et qu'elle aboutira utilement dès que les circonstances le permettront.

Nous saisissons encore cette occasion pour vous rappeler l'ouvrage *Bauwerke der Schweiz* et réitérer nos invitations, verbales et écrites, à contribuer à sa continuation en mettant à notre disposition des plans intéressants, non pas seulement du domaine exclusif de l'ingénieur ou de l'architecte, mais encore de celui de l'histoire des constructions ou de l'art en général, plans qui n'aient pas encore été publiés jusqu'ici ou ne soient pas suffisamment connus.

Avec considération et salutations cordiales,

Au nom du Comité central de la Société suisse des Ingénieurs et Architectes:

Le Président,
(sig.) A. GEISER
Zurich, décembre 1900.

Le Secrétaire,
(sig.) W. RITTER

CONCOURS DU MUSÉE DE GENÈVE

Communication faite au Conseil Municipal de la Ville de Genève par M. Piguët-Fages, président du Conseil Administratif de la Ville de Genève, dans sa séance du 15 janvier 1901.

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Conformément à l'arrêté que vous avez voté, il a été ouvert avec 10,000 fr. de prix un concours pour la construction d'un Musée de Beaux Arts sur l'emplacement des Casemates. Ce concours a été ouvert d'accord avec la Société auxiliaire du Musée et la Société suisse des Ingénieurs et Architectes. Le programme a été établi d'un commun accord et le Jury nommé en majorité suivant les présentations faites par cette dernière société. Il était composé de MM. Bluntschli, Chatelin et Melley, architectes, auxquels nous avons adjoint MM. Gosse, architecte, le directeur du Musée des Beaux Arts et M. Camille Favre, président de la Société auxiliaire du Musée, ainsi que le délégué du Conseil Administratif. Le

(1) L'occasion s'est présentée un mois après, jour pour jour; nous allons voir si ces paroles n'étaient que de l'eau bénite de cour ou si l'on tiendra sérieusement compte des vœux presque unanimes des techniciens suisses. (Réd.)

jury auquel nous avons soumis le projet de règlement et le programme a décidé l'ouverture d'un concours à deux degrés pour éviter aux concurrents des travaux trop coûteux soit des projets à grande échelle. Le délai pour le premier concours expirait le 30 déc. à minuit. Vendredi et samedi dernier le jury s'est réuni pour examiner les projets présentés au nombre de 43. A la suite d'éliminations nécessaires il en a été retenu 9. Avant l'ouverture des plis il a été décidé que le classement serait fait de façon à avoir 5 architectes en présence pour le concours au deuxième degré. Il fut décidé en même temps que si parmi les projets retenus plusieurs appartenaient au même concurrent ils ne compteraient que pour 1, de façon à ce qu'il y eut au total 5 concurrents en présence. Les 5 concurrents admis au concours du deuxième degré sont MM. de Morsier et Weibel, Camoletti, Saulnier et Bordigoni, Edmond Fatio à Genève et Regamey et Meyer à Lausanne. Le jury s'est montré très satisfait et a reconnu que l'emplacement était bien utilisé et qu'il permettrait d'avoir un bâtiment élevé dans d'excellentes conditions sans que les Beaux Arts et les diverses collections soient sacrifiées. On pourrait avoir en effet avec la façade sur l'Observatoire un jour excellent pour les Beaux Arts en montant seulement l'étage.

TUNNEL DU SIMPLON

Etat des travaux au mois de décembre 1900

	Côté Nord Brigue	Côté Sud Iselle	Total
Galerie d'avancement			
1. Longueur à fin novembre 1900 m.	4009	3026	7035
2. Progrès mensuel. »	110	122	232
3. Total à fin décembre 1900 . . . »	4119	3148	7267
Ouvriers			
<i>Hors du Tunnel</i>			
4. Total des journées. n.	15624	19694	35318
5. Moyenne journalière. »	542	710	1252
<i>Dans le Tunnel</i>			
6. Total des journées. »	41695	30172	71867
7. Moyenne journalière. »	1439	1224	2663
8. Effectif maximal travaillant simultanément »	594	513	1107
<i>Ensemble des chantiers</i>			
9. Total des journées. »	57319	49866	107185
10. Moyenne journalière. »	1981	1934	3915
Animaux de trait			
11. Moyenne journalière. »	36	20	56

Renseignements divers

Côté nord. — La galerie d'avancement a traversé du gneiss tendre, des micachistes et calcaires décomposés. On a travaillé alternativement à la perforatrice et à la main. Le boisage a été nécessaire entre les km. 4,009 et 4,039; 4,058 et 4,071. On a rencontré des sources entre les km. 4,013 et 4,017.

Les travaux à l'avancement ont été suspendus le 4 (Ste-Barbe) et le 25 (Noël) pendant 52 heures en tout.

Côté sud. — La galerie d'avancement a traversé le gneiss d'Antigorio qui était délité et crevassé entre les km. 3,036 et 3,100; les crevasses étaient remplies d'une matière pâteuse et onctueuse. On a trouvé une source d'un litre par seconde au km. 3,093.

Les travaux à l'avancement ont été suspendus le 4 (Ste-Barbe) pour la vérification de l'axe du tunnel pendant 40 heures.

L'excavation complète et la maçonnerie ont été suspendues du 1^{er} au 8 pendant la réparation de la conduite de la Diveria.